

Le Mans durable



www.lemansmetropole.fr
2019

**Propreté,
tous concernés**



© Adeline Sirek



Propreté, tous concernés

L'incivilité, première des pollutions

Les déjections canines non ramassées

Qui n'a jamais marché dans une crotte de chien placée au mauvais endroit ? Si les besoins des chiens sont compréhensibles, il est du devoir de leurs propriétaires de respecter les concitoyens. Lors de la promenade de Médor, il faut simplement s'armer d'un sac pour ramasser l'objet du délit. À noter que plusieurs distributeurs de sacs à crottes sont installés par la collectivité. Au Mans, 70 espaces-chiens (nettoyés deux fois par semaine) sont également répartis dans les quartiers.

Amende : 68 €

Les dépôts sauvages

Vous avez certainement déjà vu ce spectacle désolant : des tas de déchets (petits ou gros) déposés dans la rue ou au pied de conteneurs de collecte. Surprenant, car des collectes sont organisées en porte-à-porte toutes les semaines, voire plusieurs fois par semaine sur certains secteurs. Des conteneurs en apport volontaire (tri sélectif, verre, déchets verts, textile...) sont également répartis sur le territoire. Une collecte des objets encombrants est mise en place, une fois par mois, sur une quinzaine de secteurs. Sept déchèteries accueillent toutes sortes de déchets. **Amende : 1 500 €**



Les mégots et les chewing-gums

Saviez-vous qu'un seul mégot de cigarette pollue jusqu'à 500 litres d'eau ? 40 milliards de mégots sont jetés par terre chaque année en France. De multiples moyens sont pourtant mis à disposition des fumeurs : des cendriers spécifiques sont installés un peu partout dans les rues (qu'ils soient publics ou privés) et des cendriers de poche sont disponibles, notamment dans les bureaux de tabac. Le Mans Métropole en a diffusé 19 000 l'an passé. Quant aux chewing-gums qui collent sur les trottoirs, il en coûte chaque année 167 000 € à la collectivité pour s'en débarrasser, pour les seules opérations de décapage. Une poubelle n'est pourtant jamais très loin...

Amende : 68 €



Les réponses de la collectivité

Une brigade verte pour sensibiliser

«La brigade verte, en place depuis juillet 2019, mène un travail de prévention très intéressant», indique Renée Kaziewicz, vice-présidente de Le Mans Métropole déléguée à la Propreté. Ces six agents ont pour mission de sensibiliser aux gestes respectueux. Ils vont, par exemple, à la rencontre des propriétaires de chiens indisciplinés pour leur proposer un sac de ramassage. Ils peuvent distribuer un cendrier de poche à un fumeur qui vient de jeter son mégot à terre. Ou encore rappeler les bons horaires de sortie des bacs de collecte. «Ces actions se font dans le dialogue et la pédagogie, elles sont généralement bien perçues», souligne Renée Kaziewicz. La collectivité peut également verbaliser en cas de flagrant délit d'un geste pollueur.

La distribution de bacs roulants aux normes

Le Mans Métropole a commandé des bacs roulants aux normes, destinés à la collecte des ordures ménagères, pour la fin de l'année. Ils seront distribués au fur et à mesure à l'ensemble des foyers ne disposant pas encore de ce matériel. «L'objectif est d'en finir avec les sacs plastiques et les poubelles inadaptées à la prise en charge par les bennes à ordures, notamment pour améliorer la salubrité des rues et diminuer la pollution visuelle», indique Renée Kaziewicz, vice-présidente de Le Mans Métropole déléguée à la Propreté. Les foyers ne pouvant pas accueillir de bac roulant à leur domicile seront équipés de sacs spécifiques.

La gestion du mobilier urbain spécifique

Entre autres missions en matière de propreté, Le Mans Métropole gère l'entretien de :

- 99 cendriers
- 1 352 corbeilles à papier
- 555 conteneurs à verre
- 258 conteneurs emballages ménagers et papiers
- 146 conteneurs à déchets verts
- 83 bornes à textile
- 1 toxinettes
- 1 collecte des encombrants par mois sur 15 secteurs
- 7 déchetteries
- 33 bennes à ordures ménagères
- 15 véhicules de collecte en PAV/déchetteries

En savoir plus :

Service Propreté
de Le Mans Métropole
206 rue de l'Angevinière
Le Mans
02 43 47 47 60

www.lemansmetropole.fr

Sur le site internet de Le Mans Métropole, vous trouverez de nombreuses informations liées à la Propreté. Y figurent notamment les emplacements et horaires des déchèteries, mais aussi l'implantation des différents conteneurs (tri sélectif, textile...) et des espaces-chiens. Les dates de collecte des encombrants, ainsi que les modalités de fonctionnement s'y rapportant, y sont également indiqués.

Propreté, tous concernés

Crottes de chiens, mégots de cigarette, dépôts sauvages et autres chewings-gums salissent la ville et créent un environnement désagréable. La collectivité agit en conséquence dans le cadre de ses compétences, mais elle ne peut pas tout régler : ces agissements relèvent surtout de **l'incivilité, première des pollutions.**

Si tout le monde respectait les règles, notre cadre de vie serait plus agréable et Le Mans Métropole pourrait utiliser autrement les dépenses engagées pour nettoyer. Alors agissons chacun à notre niveau pour garder la ville propre et vivre dans un environnement serein et respectueux des autres.

